

Séance du : 9 décembre 2021

n° 47/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence du premier vice-Président Mr Christian PORTET.
En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la réunion peut se tenir par visioconférence, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque titulaire peut disposer de deux pouvoirs, et ce jusqu'au 31 juillet 2022.

Mme ADROIT Sophie est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Mrs Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, Jacques DANJOU, Michel FERRET, Michel GALANT, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Olivier JULLIN, Jean LAGOUTTE, Christian MAZAS, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Mmes Judith ARDON, Catherine FEVRIER.

Mrs Michel ARPAILLANGE, Pierre VIDAL, Jean-Pierre GUIRAUD.

En exercice : 63

Présents : 33

Avaient donné pouvoir :

B.BARJOU à C.BIGNON ; L.GLEYSSES à M.ARPAILLANGE ; A.ITIER à JL.GOUXETTE ; S.KONDRYSZYN à S.BARTHES.

Nombre de voix : 37

Excusés :

Mmes Maryline BEAUDONNET, Marjolaine DOAN, Reine EXPERT, Isabelle HAYBRARD DANIELI, Nathalie NACCACHE, Sandrine VERCRUYSSSE.

MM. Gilbert HEBRARD, Pascal ASSEMAT, Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE, Jean-Pierre BOMBAIL, Christian CAMINADE, Serge CAZENAVE, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Alain MERCIER, Pierre MONOD, Roger PEDRERO, Jean-Pierre QUAGLIERI, Hervé RAMONDA.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél : 04 68 60 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2021

Application agréée E.legalte.com

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité - poste de secrétariat-gestion interne

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant à qui il appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

L'équipe du PETR est pluridisciplinaire. Les fonctions support sont assurées par une seule personne ayant en charge à la fois des missions de secrétariat, de comptabilité, de budget et de ressources humaines.

Afin de permettre de lever les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes sur le volet comptable, et notamment celle concernant les immobilisations (ajuster les immobilisations de l'ordonnateur avec celui du comptable), il est nécessaire de dégager du temps de travail à cette personne.

En parallèle, un poste de chargé de mission est aujourd'hui vacant au sein de l'équipe, en attente de la validation du projet de territoire du PETR.

Il est donc proposé de créer un poste en accroissement temporaire d'activité, sur des missions de secrétariat général de la structure.

Ce renfort permettra également de soulager l'ensemble de l'équipe technique de la structure dont la charge de travail s'est amplifiée ces dernières années, sans nécessité d'augmentation des cotisations des communautés de communes.

Pour faire face à ce besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, le comité syndical s'accorde sur la nécessité de recrutement d'un agent contractuel pour réaliser des missions d'accueil, secrétariat et gestion interne, à savoir pour notamment assurer :

- Le standard téléphonique, l'accueil du public
- La gestion de la boîte mail et du courrier
- La gestion des fournitures courantes et la logistique interne
- Les relations fournisseurs (photocopieur, machine à affranchir, informatique ...),
- L'appui à l'organisation des différentes instances du PETR
- L'appui à la rédaction des documents administratifs correspondants
- Le suivi de dossiers ponctuels liés au fonctionnement interne, et notamment des abonnements internes

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2021

Application agréée E.legalite.com

- Le dispositif « Apéro de Pays » en lien avec le chef de projet
- La relecture des documents

Monsieur le Président indique que le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif ou de rédacteur territorial permettrait de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 9 mois renouvelables allant du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétariat -gestion interne à temps partiel.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.

**Le Comité Syndical, Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

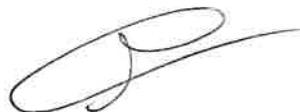
1°) –**d'AUTORISER**, Monsieur le Président, ou son représentant, à conclure un contrat de secrétariat gestion interne pour accroissement temporaire d'activité pour une période de 9 mois à temps partiel, tel que présenté ;

2°) – **d'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

3°) – **de MODIFIER le tableau des effectifs**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 9 décembre 2021.

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2021

Application agréée E.legitime.com

99_DE-031-200050936-20211209-47_SECRETAR

